



**PRÉFET
D'ILLE-
ET-VILAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rennes, le 18 septembre 2023

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Mesures de restriction à l'occasion de la rencontre de football entre Rennes et Nantes, le dimanche 1^{er} octobre 2023

Au regard du risque avéré de troubles à l'ordre public à l'occasion de la 7^e journée du championnat de France de Ligue 1 qui opposera le Stade Rennais Football Club (SRFC) et le Football Club de Nantes, le dimanche 1^{er} octobre 2023, à Rennes, le préfet d'Ille-et-Vilaine, Philippe Gustin, a pris, par arrêté préfectoral, des mesures de restriction temporaires destinées à protéger les personnes et les biens.

Les déplacements de l'équipe du Football Club de Nantes sont régulièrement marqués par des incidents. Qui plus est, il existe de **fortes tensions** entre les supporters « ultras » des deux clubs avec un risque d'affrontements pendant et en marge des rencontres.

Ainsi, considérant le fort contentieux opposant le groupe ultra rennais Roazhon Celtic Kop (RCK) et les ultras nantais de la Brigade Loire (BL), le préfet d'Ille-et-Vilaine a décidé d'**autoriser la venue d'un nombre maximal de 500 supporters du Football Club de Nantes munis de billets** qui leur seront remis au point de rendez-vous, en échange de leurs contremarques. Les supporters nantais qui se rendront directement au stade « Roazhon Park », sans se présenter au point de rendez-vous, ne seront pas acceptés au sein du stade.

Il est interdit le **dimanche 1^{er} octobre 2023, de 11h00 à 23h59, à toute personne se prévalant de la qualité de supporter du Football Club de Nantes** ou se comportant comme tel c'est-à-dire portant notamment une écharpe, un insigne, un vêtement, un drapeau aux couleurs de ce club :

- **d'accéder au stade Roazhon Park, de circuler et de stationner sur la voie publique dans le périmètre délimité par les voies suivantes** : à l'ouest par la rocade Ouest (RN 136), au nord par la route de Vezin, à l'est par la rue de Saint-Brieuc, la rue Louis Guilloux, le mail François Mitterrand et la rue Jean Guy, au sud par la rue de la Mabilais, le boulevard Voltaire et la rue Jules Vallès.
- **et de déambuler, de circuler ou de stationner dans le secteur du centre-ville de Rennes à l'intérieur du périmètre suivant** : rue Legraverend, rue de l'hôtel Dieu, rue Lesage, rue du général Guillaudot, rue de la Motte, rue Gambetta, place Pasteur, avenue Janvier, place de la Gare, boulevard de Beaumont, boulevard du Colombier, boulevard de la Tour d'Auvergne, place de Bretagne, Quai Saint-Cast, boulevard de Chézy.

La sécurité et la protection de tous sont la priorité des services de l'État. Les forces de police seront pleinement mobilisées, à l'occasion de cette rencontre sportive classée à risque, afin d'assurer le maintien de l'ordre public et le respect de ces mesures.

Annexe : Arrêté préfectoral du 8 septembre 2023 limitant la liberté d'aller et venir des supporters du Football Club de Nantes à l'occasion de leur rencontre avec le Stade Rennais Football Club le dimanche 1^{er} octobre 2023

Service du cabinet
Pôle communication interministérielle
Tél : 02 21 86 20 71
Mél : pref-communication35@ille-et-vilaine.gouv.fr

Astreinte communication interministérielle
En semaine à partir de 18 h et le week-end
Tél : 06 79 78 73 41
Mél : pref-communication35@ille-et-vilaine.gouv.fr